

ORGANISATION ET CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT

La mention Droit de la santé comporte un master 1 de 465h en tronc commun et des parcours professionnels de 285h pour le M2 Propriété industrielle et industries de santé et 295h pour le M1 Droit des établissements de santé et un master 2 recherche (220h).

1^{ère} année de master (M1) - Tronc commun

Le tronc commun est constitué de 8 Unités d'Enseignement (UE), réparties sur les 1^{er} et 2nd semestres.

1 ^{er} semestre (264h - 30 ECTS)	2 ^{ème} semestre (231h - 30 ECTS)
UE 1 - Droits fondamentaux de la personne malade (14 ECTS - 105h) <ul style="list-style-type: none"> - Histoire du droit de la santé et du droit humanitaire (4 ECTS - 30h) - Droits des personnes malades et des usagers du système de santé (4 ECTS - 30h) - Dépendance, vulnérabilité et éthique médicale (4 ECTS - 30h) - Protection européenne des droits fondamentaux (2 ECTS - 15 h) 	UE 4 - Fondamentaux de l'exercice professionnel (10 ECTS - 60h) <ul style="list-style-type: none"> - Les professionnels de santé (accès, exercice, déontologie) et le droit de la responsabilité médicale (5 ECTS - 30h) - Droit de la fonction publique hospitalière (3 ECTS - 15h) - Droit des propriétés incorporelles (2 ECTS - 15h) (Coef.1)
UE 2 - Politique et organisation du système de santé (9 ECTS - 60h) <ul style="list-style-type: none"> - Politique de santé en France et de l'Union européenne (4 ECTS - 30h) - Organisation du système de santé et des établissements de santé (5 ECTS - 30h) 	UE 5 - Prises en charge et couvertures (48h - 8 ECTS) <ul style="list-style-type: none"> - Droit de la sécurité sociale (4 ECTS - 24h) - Droit des assurances (4 ECTS - 24h)
UE 3 - Insertion professionnelle et concours 1 (7 ECTS - 99h) <ul style="list-style-type: none"> - Méthodologies des épreuves écrites et orales (méthodologie et entraînement) (obligatoire) (2 ECTS - 30h) - Remise à niveau des principales thématiques de droit privé ou Possibilité de prendre à la place Droit des régimes matrimoniaux en M1 (2 ECTS - 24h) - Remise à niveau des principales thématiques en droit commercial (1 ECTS - 15h) - EC libre (2 ECTS - 30h) 	UE 6 - Insertion professionnelle et concours 2 (6 ECTS - 78h) <i>Groupe de 4 EC :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Culture générale (2 ECTS - 24h) - Remise à niveau des principales thématiques de droit public (2 ECTS - 24h) - Remise à niveau des principales thématiques en droit communautaire (1 ECTS - 15h) - Remise à niveau des principales thématiques en procédure (1 ECTS - 15h) <i>Ou 6 ECTS dans les autres M1 Droit</i>
	UE 7 - Enseignements complémentaires (3 ECTS - 45h) <ul style="list-style-type: none"> - Informatique appliquée aux métiers du droit (2 ECTS - 15h) - Anglais juridique (1 ECTS - 30h)
	UE 8 - Stage 1 à 6 mois obligatoire (3 ECTS) <i>avec l'obligation de soutenir le rapport de stage au bout d'un mois de stage quelle que soit la durée de celui-ci</i>

Parcours M2 Propriété industrielle et industries de santé

Ce parcours comporte 12 EC et un mémoire soit 285 heures, répartis en 4 UE. Les enseignements ont lieu du début du mois d'octobre à la fin du mois de mai. Le master 2 se prépare en une année. Le mémoire professionnel doit être choisi en relation avec les matières étudiées dans le master et soutenu en mai ou en septembre, à l'issue du stage en entreprise (de 3 à 6 mois).

3 ^e semestre (30 ECTS - 170h)	4 ^e semestre (30 ECTS - 115h)
UE 1 - Savoirs fondamentaux en propriété industrielle (15 ECTS - 120h) <ul style="list-style-type: none"> - Droit des brevets (6 ECTS - 40h) - Droit des marques (6 ECTS - 40h) - Droit des obtentions végétales (1 ECTS - 20h) - Droit de la responsabilité-biotechnologies (2 ECTS - 20h) 	UE 3 - Savoirs spécifiques (15 ECTS - 115h) <ul style="list-style-type: none"> - Anglais juridique de la propriété industrielle (2 ECTS - 15h) - Fiscalité et propriété industrielle (3 ECTS - 20h) - Réglementation des OGM (2 ECTS - 15h) - Droit comparé Bioéthique et biotechnologies (3 ECTS - 25h) - Droit de la recherche (3 ECTS - 25h) - Droit de la concurrence et propriété industrielle (2 ECTS - 15h)
UE 2 - Savoirs fondamentaux généraux (15 ECTS - 50h) <ul style="list-style-type: none"> - Droit des contrats, transferts de technologies brevets (8 ECTS - 30h) - Droit pharmaceutique et brevets médicaments (7 ECTS - 20h) 	UE 4 - Mémoire (15 ECTS)

Parcours M2 Droit de la gestion des Etablissements de santé sanitaires, sociaux et médico-sociaux

Ce parcours comporte 295 heures, répartis en 6 UE. Les enseignements ont lieu du début du mois d'octobre à la fin du mois de mai. Le master 2 se prépare en une année. Le mémoire professionnel doit être choisi en relation avec les matières étudiées dans le master et soutenu en mai ou en septembre, à l'issue du stage en entreprise (de 3 à 6 mois).

3 ^e semestre (30 ECTS - 155h)	4 ^e semestre (30 ECTS - 140h)
UE 1 - Savoirs fondamentaux (12 ECTS - 60h) <ul style="list-style-type: none"> - Droit des personnes et bioéthique (4 ECTS - 15h) - Droits du patient (3 ECTS - 15h) - Méthodologie déontologie (2 ECTS - 15h) - Système de santé et protection sociale (3 ECTS - 15h) 	UE 4 - Etablissements : projet, organisation, financement I (10 ECTS - 60h) <ul style="list-style-type: none"> - Gestion des établissements sanitaires et sociaux (2 ECTS - 15h) - Contentieux, responsabilité civile, pénale, assurance (3 ECTS - 15h) - Projets d'établissement, gestion des structures internes (2 ECTS - 15h) - Contentieux responsabilité administrative (3 ECTS - 15h)
UE 2 - Droit de la santé (8 ECTS - 35h) <ul style="list-style-type: none"> - Droit du médicament et des produits de santé (4 ECTS - 20h) - Environnement et santé, risques sanitaires (4 ECTS - 15h) 	UE 5 - Etablissements : projet, organisation, financement II (10 ECTS - 80h) <ul style="list-style-type: none"> - Certification, qualité et évaluation de la prestation (3 ECTS - 20h) - Tarification, financement de la prestation, prise en charge individualisée du bénéficiaire de la prestation (2 ECTS - 20h) - Droit de la gestion des ressources humaines (2 ECTS - 20h) - Prise en charge individualisée du bénéficiaire de la prestation (3 ECTS - 20h)
UE 3 - Systèmes et institutions (10 ECTS - 60h) <ul style="list-style-type: none"> - Notions des établissements de santé, sanitaires, et sociaux (3 ECTS - 20h) - Economie et politiques du secteur sanitaire, social et médico-social (3 ECTS - 20h) - Droit des établissements de santé (4 ECTS - 20h) 	UE 6 - Mémoire (10 ECTS)

Parcours M2 Droit médical et de la santé

Ce parcours de master 2 comporte 12 EC (220h), répartis en 3 UE et un mémoire (15 ECTS). Les enseignements et les séminaires ont lieu du mois d'octobre au mois de mai, une semaine par mois. Le master 2 se prépare en une année. Le mémoire doit être choisi en relation avec les matières étudiées dans le master et soutenu en septembre. Stage non obligatoire.

3 ^e semestre (120h)	4 ^e semestre (100h)
UE 1 - Enseignements fondamentaux en droit de la santé (16 ECTS - 60h) <ul style="list-style-type: none"> - Histoire comparative du droit de la santé (4 ECTS - 20h) - Droit public de la bioéthique : comparaisons européennes (6 ECTS - 20h) - Grands enjeux biomédicaux (6 ECTS - 20h) 	UE 3 - Enseignements complémentaires (15 ECTS - 100h) <ul style="list-style-type: none"> - Droit communautaire du médicament (3 ECTS - 20h) - Economie de la santé (4 ECTS - 20h) - Droit de la recherche médicale (2 ECTS - 20h) - Droit de l'expertise, dommage corporel (4 ECTS - 20h) - Droit de la santé et droit communautaire (2 ECTS - 20h)
UE 2 - Enseignements fondamentaux généraux (14 ECTS - 60h) <ul style="list-style-type: none"> - Droit de la responsabilité (civile, pénale) (3 ECTS - 10h) - Droit de la responsabilité administrative (3 ECTS - 10h) - Droit hospitalier (6 ECTS - 20h) - Anglais (2 ECTS - 20h) 	UE 4 - Mémoire (15 ECTS)